



# VENTE DE YEARLINGS

## HIPPODROME DE VICHY-BELLERIVE

### BULLETIN D'INSCRIPTION

A REMPLIR ET A RETOURNER AU SECRETARIAT GENERAL :

555 chemin de Beauregard 42260 Saint Germain Laval

@ : chauvelaffay@orange.fr ☎ : 06 81 77 92 22

Site Web : <https://vente-aetce.fr>

NOM DU YEARLING : \_\_\_\_\_

SEXE : \_\_\_\_\_ ROBE : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

N° TRANSPONDEUR	N° SIRE + Lettre
/ / / /	

Date de la vente : Vendredi 29 Août 2025

**Clôture des inscriptions : Samedi 7 juin**

NOM DU PÈRE	NOM DE LA MÈRE
-------------	----------------

<b>PROPRIETAIRE (S) :</b> 1 : _____ Adresse : _____ 2 : _____ Adresse : _____ 3 : _____ Adresse : _____	<b>TVA</b> OUI _____% NON OUI _____% NON OUI _____% NON	<b>TELEPHONE ET ADRESSE MAIL</b> ☎ _____ @ _____ ☎ _____ @ _____ ☎ _____ @ _____
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

**ADHERENT AETCE :**

PAR POULAIN

220 €

CHEQUE DE CAUTION  
300 €  
PAR POULAIN

**NON ADHERENT AETCE :**

LE POULAIN

270 € (incluant l'adhésion)

ET PAR POULAIN SUIVANT

220 €



PRESENTER UNE VIDEO DU POULAIN (85 €)

OUI

NON

**IMPERATIF : 30 jours avant la vente, merci de nous faire parvenir une photocopie du carnet des vaccinations du poulain. Tout poulain non A JOUR de ses vaccinations le jour de la vente ne pourra y participer. Le livret doit être validé par le S.I.R.E.**

**ENTETE A FAIRE FIGURER SUR LA PAGE CATALOGUE DE VOTRE POULAIN**

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement ainsi que des conditions de vente et m'engage à les respecter.

Fait à :

Le / / Signature



## ASSOCIATION DES ELEVEURS DE TROT DU CENTRE-EST

Le 10 avril 2025

Cher adhérent,

Vous trouverez en pièce jointe, le bulletin d'inscription yearling dont vous pourrez faire autant de photocopies qu'il en vous en sera nécessaire.

La vente aura lieu le **vendredi 29 août 2025**, à l'hippodrome de Vichy. Possibilité d'arriver la veille avec les poulains.

Elle débutera à 14h.

La lettre tirée au sort pour définir l'ordre alphabétique est le **A**.

Merci de nous faire parvenir vos bulletins, la clôture des inscriptions est fixée au **samedi 7 Juin** (dernier délais).

Ci-dessous le tarif :

Catégories	Adhérents	Non adhérents	
	Par poulain :	Première inscription : (incluant adhésion)	Par poulain suivant :
Yearling	<b>220€</b>	<b>270€</b>	<b>220€</b>

### Commissions :

Ajustement du taux des commissions versées aux intermédiaires dans les ventes publiques au trot. A l'issue d'un long travail de concertation mené auprès des différents acteurs concernés, les organisateurs de ventes et autres associations d'éleveurs ont communément convenu d'ajuster le taux de commission versée aux intermédiaires entraîneurs publics et courtiers pratiqué dans le cadre des ventes aux enchères publiques, **de 8.33% HT à 5% HT** et ainsi s'adapter aux pratiques d'intermédiation rencontrées dans l'industrie des courses et de l'élevage de toutes races et pays confondus.





**Impératif pour le jour de la vente : Venir avec la carte d'immatriculation ou votre certificat de vente avec votre clé privée que vous pouvez récupérer sur votre espace Infos Sire. (Voir procédure).**

**Si vous souhaitez une vidéo pour promouvoir la vente de votre équidé :**

Une participation de **85€** est demandée par poulain à régler à l'inscription.

Merci de ne pas oublier les numéro Transpondeur ainsi que le numéro Sire + Lettre, ce qui facilite grandement la fabrication des pedigrees.

**Je vous rappelle le protocole vaccinal mis en place par la SETF :**

- Première injection de primovaccination sur les poulains âgés de 4 mois et avant la fin de leur année de naissance.
- Deuxième injection de primovaccination entre 21 et 60 jours après la première injection.
- Troisième injection entre 120 et 180 jours après la deuxième injection.
- Rappel annuel, dans un délai n'excédent pas 12 mois entre les injections.

**Pensez également à faire valider vos livrets signalétiques de vos poulains, par votre vétérinaire.**

A partir du 01/08/2025, il sera obligatoire d'envoyer une photocopie des vaccinations du livret signalétique de vos poulains inscrits à la vente, à l'adresse suivante : [chauvelaffay@orange.fr](mailto:chauvelaffay@orange.fr)

**Seuls les yearlings à jour de leurs vaccinations rentreront dans l'enceinte de l'hippodrome.**

**N'attendez pas le dernier moment pour inscrire vos poulains et surtout prenez le temps de lire et remplir vos bordereaux. Cela évite bien des erreurs.**

Le bureau vous remercie, nous comptons sur vous.

Bien cordialement.

La secrétaire : Carole CHAUVÉ-LAFFAY.

**Carole CHAUVÉ-LAFFAY,**

555, chemin de Beauregard – 42260, Saint-Germain-Laval.

06.81.77.92.22

[chauvelaffay@orange.fr](mailto:chauvelaffay@orange.fr)



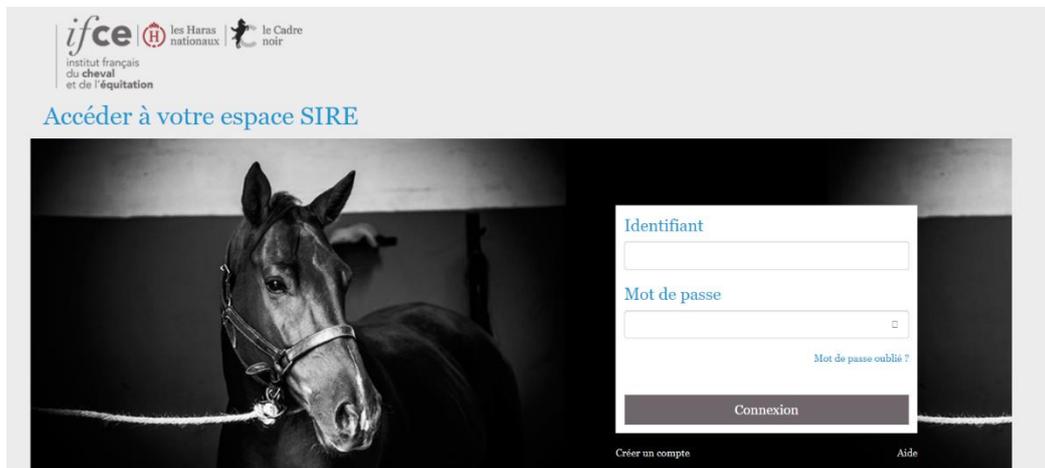


## ASSOCIATION DES ELEVEURS DE TROT DU CENTRE-EST

### Procédure d'obtention de vos cartes dématérialisées de vos équidés.

- 1- Cliquer sur le lien ci-dessous ou aller sur le site IFCE sur votre espace SIRE :

[https://sso.haras-nationaux.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fwww.haras-nationaux.fr%2Findex.php%3Fid%3D5809%26retour\\_url%3D%252Fnc%252Fespace-personnalise%252Fmon-accueil.html](https://sso.haras-nationaux.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fwww.haras-nationaux.fr%2Findex.php%3Fid%3D5809%26retour_url%3D%252Fnc%252Fespace-personnalise%252Fmon-accueil.html)



- 2- Connectez-vous.
- 3- Cliquer sur gestion de la propriété



4- Cliquer sur gérer la liste de vos chevaux et leurs documents.



## Vous voulez ...

Déclarer un achat

[Accès direct](#)

[Plus d'infos](#)

 Gérer la liste de mes chevaux et leurs documents

[Accès direct](#)

[Plus d'infos](#)

Vérifier une attestation de propriété

[Accès direct](#)

[Plus d'infos](#)

Dématérialiser une carte d'immatriculation

[Accès direct](#)

[Plus d'infos](#)

## Une question ?

Sur vos dossiers ou une démarche en ligne

- Réponses personnalisées par mail : [info@lifce.fr](mailto:info@lifce.fr)

5- Choisissez et cliquer sur le cheval concerné par la vente

6- Cochez sur :

**J'ai vendu cet équidé, et je souhaite éditer un certificat de vente.**

## Démarches disponibles

Sélectionnez votre situation puis cliquez sur Valider

-   **J'ai vendu cet équidé, et je souhaite éditer un certificat de vente.** Ce document permettra à l'acheteur de s'enregistrer comme nouveau propriétaire au SIRE.
- Je suis propriétaire de cet équidé, et je souhaite éditer une attestation de propriété.**
- Cet équidé est mort mais cette information ne semble pas enregistrée au SIRE.**
- Attention, il ne s'agit pas d'une demande d'équarrissage ni d'une déclaration de vente à un tiers en vue d'abattage (marchand, boucher chevalin...).** N'anticipez pas cette déclaration.

[Retour](#)

[Valider](#)

7- Cliquez sur : Editer le certificat de vente (valable 30 jours).

[Editer le certificat de vente](#)



**Carole CHAUVE-LAFFAY,**

555, chemin de Beauregard – 42260, Saint-Germain-Laval.

06.81.77.92.22

[chauvelaffay@orange.fr](mailto:chauvelaffay@orange.fr)

